

BULLETIN MUNICIPAL



PRINTEMPS - ÉTÉ 2021

ETAT CIVIL

Afin de faire paraître vos actes d'état civil dans le bulletin municipal, il est impératif de remplir le formulaire d'autorisation disponible en mairie.

Les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par la commune à des fins de publication dans la presse que si les personnes concernées ont signifié leur accord par écrit.

<https://.cnil.fr/fr/les-fichiers-detat-civil>

NAISSANCES*



Myla LAMBARKI le 1er mai 2021

Zoé TURENNE le 12 juin 2021

MARIAGES*



Nadège COURONNE et Jean Louis GOMES
le 3 juillet 2021

Corinne AMEAUME et Valéry GUIGNARD
le 14 juillet 2021

DÉCÈS*



INHUMATIONS*

DE PERSONNES
NON DOMICILIEES A ANZEME



Ginette SOUBRANT née AUFAURE
le 12 avril 2021

Monique SUDRON le 27 avril 2021

Janine Marie VERJAT le 4 mai 2021

Christian FREMONT le 9 juillet 2021

** ne figurent que les personnes dont la famille a transmis l'autorisation écrite de publication.*

Néanmoins il est toujours possible de publier dans le prochain bulletin un événement non paru.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS !

Marc Antoine AUDOUX
Chignavieux

Jean Louis FERRETE et Nina
Bourg d'Anzême

Alexandra POITTE
Bourg d'Anzême



**LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC DE 8 ÉOLIENNES
DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ PEW ANZÊME
A ÉTÉ REFUSÉE PAR LA PRÉFECTURE DE LA CREUSE**



(extrait de l'arrêté préfectoral, consultable en mairie)



**Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Article 1er : Décision

La demande d'autorisation d'exploiter, déposée le 29 décembre et complétée, en dernier lieu le 16 janvier 2019 par la société par actions simplifiée (SAS) PEW Anzême, dont le siège social est situé au 420, rue des Mattes-ZI ATHELIA 1- bât.C - 13705 La Ciotat Cedex, concernant le projet d'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur le territoire de la commune d'Anzême, est **refusée**.

Fait à Guéret, le **29 JUIN 2021**

La préfète,

Virginie DARPHEUILLE

Secrétariat de mairie d'Anzême : lundi-mardi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30
mercredi-jeudi : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30
vendredi : de 8 h à 12 h 00

05 55 52 20 08 mairieanzeme@orange.fr

LA QUALITÉ DE VIE COMMENCE PAR LE RESPECT D'AUTRUI.

Eviter de faire subir à nos concitoyens les désagréments des excréments de chiens, abandonnés sur les trottoirs ou les pelouses, participe à la qualité d'une commune et d'une vie en société.

Par mesure d'hygiène publique, Anzême appelle tous les propriétaires de chiens à un effort de civisme et les encourage à utiliser des pochons ou tout autre moyen approprié au ramassage des déjections de leur animal, sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect, nous vous rappelons que l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros min.)



NE LAISSEZ PAS TOMBER VOS BOIS !

Majoritaires sur notre commune, les peuplements feuillus sont de plus en plus convoités pour alimenter les chaufferies bois et les grosses unités papetières. Le plus souvent, les parcelles sont coupées à blanc avec des prix d'achat très bas (de l'ordre de quelques euros le stère sur pied). Les petits propriétaires sont sans cesse sollicités par les acheteurs pour vendre leur bois, profiter d'un chantier en cours dans les environs. Bref, d'après ces acheteurs, c'est une véritable occasion qu'il faut saisir !

Mais il y a mieux à faire :

Gérer ses peuplements sur le long terme pour les générations futures en misant sur les plus beaux arbres, qui un jour fourniront des produits de qualité beaucoup plus rémunérateurs. Les coupes de bois bien dosées et régulières sont nécessaires au bon développement de la forêt. Il faut sélectionner les plus beaux arbres d'avenir repérés lors du diagnostic et enlever les individus qui gênent. Cela s'appelle une éclaircie.

Les bois feuillus sont si convoités que de nombreux propriétaires voient leurs parcelles coupées sans même en avoir donné l'ordre. C'est un délit de vol de bois. Il faut immédiatement déposer une plainte à la gendarmerie la plus proche.

CREATION d'une ASSOCIATION de PROPRIETAIRES FORESTIERS

L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Monts de Guéret vient de voir le jour. Partant du principe qu'à plusieurs, on est plus forts, l'association a pour objet le regroupement de travaux et d'opérations d'entretien, d'exploitation et de mise en marché des produits forestiers, visant à préserver, restaurer ou exploiter les ressources naturelles par la mise en œuvre d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle.

L'Association souhaite être en lien avec les autres structures forestières, en particulier le Centre National de la Propriété Forestière, le Conservatoire des Espaces Naturels, les Associations de Protection de la Nature, etc.
Statuts et règlement disponibles dans votre mairie.

Pour tous renseignements sur la gestion de vos bois, et joindre l'association, vous pouvez contacter le **Centre Régional de la Propriété Forestière** qui vous apportera des **conseils techniques gratuits : 05 55 52 49 95**

Pourquoi les forestiers n'ont ils pas fait le ménage après avoir coupé des arbres ?

Certains d'entre nous pensent que laisser des rémanents (branches, feuilles, écorces ...) éparpillés sur le sol après l'exécution d'une coupe de bois à un côté inesthétique et fait un peu "désordonné".

**Disons-le carrément
c'est moche !**



Cependant, il y a de bonnes raisons à cela.

Les champignons, les insectes et les bactéries qui décomposent le bois transformeront les parties fines de l'arbre laissées au sol en bois mort puis en humus nécessaire à la revégétalisation.

Le cycle des éléments nutritifs sera ainsi bouclé.

Les coupes réalisées dans les bois de Montbut ont été faites sur des terrains majoritairement en pente ; laisser des branches à terre permettra également la conservation d'un couvert végétal qui offrira également comme avantages :

- éviter l'élimination de la couche du sol de surface par la réduction des agents érosifs (vents, précipitations) ;
- réduire le ruissellement de l'eau ;
- réguler les débits hydriques ;
- assurer la reconstitution et la protection de la diversité biologique ainsi que la réintégration des sites impactés dans le paysage.

Voilà pourquoi les forestiers ont laissé branches, feuilles, écorces ...



En exclusivité dans votre bulletin municipal

Angélique s'est démasquée,
pour vous offrir un accueil souriant dans les

NOUVEAUX LOCAUX DE LA POSTE

à la mairie d'Anzême

Les horaires d'ouverture du guichet s'adaptent aux impératifs de la crise sanitaire, cette employée polyvalente devant renforcer les effectifs d'encadrement à l'école.

Masque et gel hydroalcoolique restent bien sûr de rigueur dans les lieux publics.

AVANCEMENT DU PROJET DE LOCAL MULTISERVICES

Décision d'acquisition de l'auberge

Une demande de subvention DETR a été sollicitée pour financer l'achat et l'aménagement de l'auberge.

Pour l'année 2021, la commune d'Anzême ne bénéficiera pas de cette subvention qui sera de nouveau sollicitée en 2022 pour pouvoir entreprendre les travaux de réhabilitation.

Après avoir voté en Conseil Municipal le 30 juin 2021, l'acquisition est décidée en autofinancement : (12 voix "pour", 1 voix "contre")



Sollicitation d'assesseurs et dépouilleurs pour l'organisation des élections départementales et régionales :

Cette année, un affichage et des tracts dans les boîtes aux lettres, ont rappelé à tous les électeurs inscrits à Anzême que leur participation est la bienvenue.

Elle le sera évidemment à nouveau l'année prochaine !

L'information est bien passée : merci aux volontaires pour ce geste citoyen.

POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE



TOUR DU LIMOUSIN 2021

Le tour du Limousin, traverse notre commune le 17 août

ENFANCE ET JEUNESSE

Dès le début d'année 2021, la commission éducation du conseil municipal a mené une réflexion avec les différents professionnels concernés sur les grandes orientations éducatives à mettre en place pour les enfants de la commune.

Dans un premier temps, voici succinctement sur quoi cela a débouché. Ensuite, nous évoquerons les projets à venir.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) d'Anzême va servir de socle commun à tous les projets éducatifs et pédagogiques de la commune pour les trois années à venir. Il vient d'être validé par la Direction Départementale de l'Emploi, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDEESPP ex-Jeunesse et Sport), l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse.

Il a pour objectif de favoriser l'épanouissement de chaque enfant en lui offrant toutes les chances de réussite en termes d'apprentissage scolaire, d'expérimentations diverses dans les actes du quotidien et plus généralement de citoyenneté.

Pour cela, une ligne générale de conduite a été dégagée, elle favorisera les liens entre les professionnels encadrant les enfants, les familles, les associations et les habitants. Chaque personne du village pourra alors mettre à profit ses compétences et ses savoirs pour enrichir les enfants. Ce PEDT va être disponible sur le site de la mairie.

La municipalité a accepté une certaine prise de risque en restructurant le centre de loisirs. Un poste d'animateur a alors été créé. Madame Virginie VINCENT a été recrutée en tant que directrice et Madame Nolwen SEVENNEC comme animatrice. Madame Julie LEMOINE complète l'équipe d'animation et Madame Chloé TAMIAZZO intervient ponctuellement en remplacement.

Pour la première fois à Anzême, le centre de loisirs ouvre pendant les vacances à partir de cet été.

Le bilan de ce premier semestre est très positif. Les enfants viennent avec envie et le nombre d'enfants accueillis a été multiplié par deux et même certains jour par trois.

Tous les intervenants de la garderie et de la pause méridienne ont su adapter leurs pratiques face aux contraintes sanitaires. Ainsi, Madame Angélique PIRES, Madame Carole GOUTTEFANGEAS et Madame Emilie OLIVEIRA ont encadré les temps de repas et de récréation avec beaucoup de professionnalisme, dans le respect strict des gestes barrières.

L'équipe municipale a également fait des repas de la cantine une de ses priorités. Madame Sandrine BALLERE, employée de la restauration, a été libérée de certaines tâches pour avoir plus de temps pour réaliser d'excellents desserts. Les enfants semblent apprécier cette cuisine de qualité avec beaucoup de produits locaux issus de l'agriculture biologique. La facturation a été maintenue à 2,30 euros le repas.

ENFANCE ET JEUNESSE (SUITE)

Parmi les actions qui seront mises en place dès la rentrée scolaire de septembre, il y aura chaque mois des groupes d'analyse des pratiques professionnelles pour les employés communaux qui encadrent les enfants. Le but est, là encore, de tendre à un accompagnement des enfants de qualité. Madame Aurélie MESNY, psychologue clinicienne expérimentée, animera les séances. Comme c'est la première fois que cela se met en place pour des professionnels de centre de loisirs et de garderie, la CAF finance intégralement les séances à titre expérimental.

Dès le mois d'octobre, nous proposerons le dispositif du Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Il s'adressera principalement aux enfants qui peuvent, de façon plus ou moins durable, rencontrer des difficultés dans leurs apprentissages scolaires. Ce dispositif s'appuiera sur les ressources des enfants, en partant de leurs envies et de leurs motivations. Il ne se limite donc pas à l'aide aux devoirs. Si aucun parent n'est venu à la réunion de présentation en juin, malgré les différentes informations données, nous ne baissons pas les bras pour autant car nous sommes persuadés que cela correspond à un besoin, pour une égalité des chances de réussite entre tous. La CAF nous soutient dans ce projet.

Madame Virginie VINCENT sera la coordinatrice du CLAS, elle fera le lien entre les enfants, l'école et les familles. Nous lançons un appel car il y aura besoin de bénévoles pour encadrer les enfants. Les séances se feront une ou deux fois par semaine de 16h30 à 17h30.

Pour les 11-17 ans, des liens viennent d'être recréés avec les communes de Saint Vaury et Saint Sulpice le Guérétois. Ces deux communes ont mutualisé leurs moyens dans le cadre d'un contrat Enfance Jeunesse. A valeur d'essai, nos adolescents peuvent bénéficier des animations proposées pendant les grandes vacances. Un bus viendra chercher les jeunes d'Anzême intéressés. Un bilan sera réalisé dans quelques mois pour réfléchir à un futur partenariat.



Afin de faciliter la mise en oeuvre de ces différents projets, et pour permettre aux enfants de mieux connaître leur territoire, nous venons de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire 9 places financé à 80% par la CAF.

Pour conclure, nous félicitons les enfants et les employés communaux pour avoir su s'adapter à toutes ces contraintes depuis plus d'un an.

Des choix forts ont été faits pour la jeunesse au cours de ces derniers mois. Nous espérons que l'investissement du conseil municipal pour créer de nouveaux projets éducatifs innovants apporte une dynamique pour notre commune.

Sébastien BIDOU

JOLI MOIS DE L'EUROPE A L'ECOLE

Pendant tout le mois de mai dernier, les locaux de l'école, du centre de loisirs et de la cantine ont été égayés de drapeaux européens, de banderoles, de cartes attestant que les enfants de la commune participaient au Joli Mois de l'Europe.



La municipalité a donc proposé aux enfants un voyage ludique et pédagogique, gustatif et curieux dans quelques pays voisins. Ce voyage n'aurait pas été possible sans l'implication enthousiaste et dynamique des adultes œuvrant auprès des enfants et sans le matériel prêté par la Maison de l'Europe de Limoges avec l'appui de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Le Centre de Loisirs a organisé des jeux et des animations durant les mercredis du mois de mai. Le programme, et les menus dans la langue du pays (Italie, Allemagne, Autriche et Espagne) ont été distribués aux parents.



La Montagne, Radio Pays de Guéret et Radio France Bleu Creuse se sont intéressées à cette action et lui ont assuré une couverture média encore à disposition des parents qui souhaitent entendre les enfants s'exprimer sur les ondes.

La municipalité tient à remercier les partenaires institutionnels de ce Joli Mois de l'Europe, le service communication de la Communauté d'Agglomération et les personnels d'ANZEME qui ont immédiatement adhéré au projet puis l'ont fait vivre aux enfants.



SOUVENIR DU 8 MAI 1945

**HOMMAGE AUX VICTIMES
DE GUERRE**

PAGE EN TRAVAUX



REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE
entreprise : ROUSSY AVIGNON



TRAVAUX DE VOIRIE
en avril-mai :
Le Puy Chaillaux,
Fournoue, Jupille,
Clérat, Chignaroche

TRAVAUX

Rénovation du local technique

Modification accueil de la mairie + agence postale

nouvelle méthode de desherbage gestion différenciée

rénovation appartement boulangerie entreprises locales :.... + employés communaux
accès modifié

pompe à chaleur réversible - isolation - portes et fenêtres - peintures - sols - cuisine
aménagée - salle de bain...

La Pause des Aidants»

5 rue de Paris-Guéret
05 55 41 46 40
lapausedesaidants23@orange.fr

PARKING DU BRAS D'ARGENT
GRATUIT
A PROXIMITE

Vous êtes un proche aidant d'une personne âgée et/ou d'une personne adulte en situation de handicap

Vous ressentez le besoin d'être écouté(e) et soutenu(e), de prendre du temps pour vous, de rencontrer d'autres aidants, d'être formé(e)
Votre proche peut être accueilli, il peut participer à des activités, ce qui vous permettra de prendre du temps pour vous...

Un vaste programme est également ouvert aux personnes âgées de 60 ans et plus, résidant sur la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : groupes de paroles des aidants, gym adaptée, chorale, loisirs créatifs, cuisine et nutrition, relaxation, mémoire, numérique, vélo cognitif, prévention routière, formation aux premiers secours, couture, conférences, débats...

Le prix extrêmement modique des activités, voire la gratuité, les rend très accessibles.
Une équipe chaleureuse prendra le temps de vous écouter et vous proposera des activités en fonction de vos demandes.

NOUVELLE ASSOCIATION

CHERCHEZ L'INTRUS !



Quel est le point commun entre :

- Albert Einstein
- Marie Curie
- Steven Spielberg
- Mark Zuckerberg
- Steve Jobs
- Bill Gates
- Bob Dylan
- Lionel Messi
- Olivier Cécillon

- favoriser l'entraide mutuelle entre les adhérents ;
- rompre l'isolement et favoriser le lien social et la citoyenneté des adhérents ;
- orienter et accompagner les personnes concernées dans leurs démarches auprès de professionnels de santé ou d'organismes publics ;
- informer les familles et les proches sur l'autisme et les troubles associés.

<https://atypiques23.fr>
ATYPIQUES 23

Il est le fondateur de l'association :

Ils sont tous autistes Asperger mais **Olivier Cécillon** est le seul qui habite Anzême !



NOUVELLES ACTIVITES ECONOMIQUES

MECA AUTO GOM

mécanique à domicile
pneus, vidange, freins...



Ouverture du lundi au samedi matin
9h00 à 12h00 13h30 à 18h00
Samedi 9h00 à 12h00
Frais de déplacement offerts sur un rayon de 25km autour d'Anzême
au delà à partir de 10€

0778038919



Anthony Manson Caron va reprendre les rennes de l'école de pêche d'Anzême pour transmettre sa passion et ses valeurs au jeune public : bons gestes et bonnes attitudes pour préserver le milieu naturel.

www.amcpfishing.com

06 62 44 75 01

NUMEROS UTILES

Pompiers : 18

SAMU : 15

Hôpital : 05 55 51 70 00

SOS premiers soins Clinique de la Marche :
de 9 h à 19 h du lundi au vendredi : 05 55 51 88 34

Médecin permanence
nuit et week end : 05 55 41 82 02

Cabinet infirmier Anzême : 06 63 56 72 83

Gendarmerie : 05 55 52 08 65

Police-secours : 17

Violences femmes info : 3919

Enedis (urgences) : 09 72 67 50 23

Service des eaux (urgences) Saur : 05 87 23 10 09